

**Ademe.** Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

**AO.** Autorité organisatrice de transport.

**Arene.** Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies.

**Autopartage.** Mise en commun d'une flotte de véhicules de transports terrestres à moteur au profit d'utilisateurs abonnés. Chaque abonné peut accéder à un véhicule sans conducteur pour le trajet de son choix et pour une durée limitée.

**BAU.** Bande d'arrêt d'urgence.

**Borough.** Circonscription administrative de Londres correspondant aux arrondissements.

**BRT.** *Bus Rapid Transit.* Lignes d'autobus à haut niveau de service, assurant un débit important, et circulant sur des voies réservées.

**BVG.** *Berliner Verkehrsbetrieb.* Exploitant des bus de Berlin, également exploitant du métro, des tramways, des trolleybus et des navettes fluviales de Berlin.

**Carrier haulage.** Réalisation du transport terrestre de pré-post acheminement sous la responsabilité de l'armement.

**Centrale de mobilité.** Lieu d'information, physique et/ou virtuel, destiné à fournir aux usagers des transports l'information multimodale d'une agglomération. Le centre propose ses services pour faciliter les déplacements de l'utilisateur et peut constituer un observatoire des déplacements pour adapter les services à la demande exprimée.

**Commerce.** *Creating optimal mobility measures to enable reduced commuter emissions.* Projet de trois ans cofinancé par la Commission européenne à travers le programme Énergie intelligente Europe. ([www.commerce-eu.org](http://www.commerce-eu.org)).

**Common information to European air (Citeair).** Projet européen financé par Interreg IVc rassemblant des indicateurs européens permettant une comparaison de la qualité de l'air quotidienne des villes européennes ([www.airqualitynow.eu](http://www.airqualitynow.eu)).

**Comtés métropolitains (*Metropolitan Counties*).** En Angleterre, pays qui ne compte que quelques centaines de communes, la question de la coopération intercommunale ne se pose véritablement que dans les plus grandes agglomérations. Jusqu'en 1985, ces agglomérations et le Grand Londres étaient constituées en comtés métropolitains qui disposaient de compétences étendues, analogues à celles de nos communautés urbaines. Ils étaient administrés par un conseil élu au suffrage universel direct. Leur abolition en 1985 s'est traduite par le transfert à l'échelon des districts de l'ensemble de leurs compétences, à l'exception importante et significative de celle portant sur les transports collectifs, qui est donc restée à l'échelle géographique la plus large.

**Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC).** Adoptée en 1992, elle a pour objectif de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau qui ne met pas en péril le climat mondial.

**Covoiturage.** Utilisation en commun d'une voiture particulière.

**CRTM.** *Consortio Regional de Transportes de Madrid.* Autorité organisatrice des transports de la Région autonome, de la ville de Madrid et des communes de la région autonome.

**DCSF.** *Department for Children, Schools and Families,* ministère de l'Enfance, de l'Éducation et des Familles.

**Dérégulation.** Suppression des contraintes légales ou réglementaires entravant la libre concurrence et le libre accès au marché par une entreprise. La dérégulation ne se confond pas avec la déréglementation, car elle peut au contraire nécessiter un surcroît de réglementation.

**Déterminant.** Caractéristiques de l'individu ou du ménage (âge, sexe, taux de motorisation...) à l'origine de son comportement.

**DFT.** *Department for Transport,* ministère des Transports.

**Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>).** Issu de toutes les combustions, à hautes températures, de combustibles fossiles (charbon, fuel, pétrole...). Le secteur des transports est responsable de 52 % des émissions de monoxyde d'azote qui, rejeté par les pots d'échappement, est oxydé par l'ozone et se transforme en dioxyde d'azote.

**Dirif.** Direction interdépartementale des routes Île-de-France, service déconcentré du MEEDDAT.

**EMT.** *Empresa Municipal de Transportes.* Exploitant des bus de Madrid.

**EMTA.** *European Metropolitan Transport Authorities.* Association des autorités de transport européennes.

**EPCI.** Établissement public de coopération intercommunale qui désigne un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Certains EPCI ont pris la compétence de la lutte contre le bruit.

**ERG (*Environmental research group*).** Fait partie du King's college (université de Londres) et gère le réseau de surveillance de la qualité de l'air de Londres.

**Étude économétrique.** Étude de l'effet de chacun des déterminants sur la mobilité en neutralisant l'effet des autres.

**EVP.** Équivalent vingt pieds. Unité de mesure standard d'un conteneur permettant d'élaborer des statistiques.

**Gart.** Groupement des autorités responsables de transport. Association d'élus, le Gart regroupe plus de 250 autorités organisatrices de transport (agglomérations, départements et régions) avec pour objectifs : l'amélioration des déplacements et le développement des transports publics en France.

**Gaz à effet de serre (GES).** Gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui interceptent les radiations infrarouges émis par la surface terrestre, engendrant une augmentation de la chaleur. On peut citer la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et les hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

**GLA.** *Greater London Authority.* Autorité du Grand Londres (transport et autres domaines).

**Grande remise (GR).** Location de véhicule haut de gamme, sur réservation et selon des conditions fixées à l'avance entre les parties. Elle dépend du ministère du Tourisme et des préfetures (Préfeture de police de Paris en Île-de-France) qui accordent les licences aux entrepreneurs pour un nombre défini de voitures. D'après le ministère, il y aurait 180 entreprises et 1 400 véhicules certifiés en Île-de-France.

**GRIP (*Greenhouse gas Regional Inventory Project*).** Logiciel mis au point par l'Université de Tyndall en Écosse permettant d'évaluer les émissions de GES de l'ensemble d'un territoire, par secteurs d'activités, et de tester des *scenarii* pour aider les décideurs.

**Hinterland.** Dans le domaine du transport maritime, arrière-pays continental d'un port que ce dernier approvisionne ou dont il tire les marchandises qu'il expédie.

**HOT lanes.** *High Occupancy Tolling Lanes.* HOV avec accès à tout véhicule moyennant paiement.

**HOV lanes.** *High Occupancy Vehicles lanes.* Voies réservées aux autobus et aux véhicules pratiquant le covoiturage.

**Hub.** Plate-forme (port) vers laquelle convergent des flux de marchandises massifiées qui sont ensuite dispatchés. Les *hubs* permettent de concentrer les flux et d'utiliser de manière optimale des moyens de transport. Le principe de *hub* s'applique à tout équipement logistique de grande échelle comme les ports maritimes majeurs (Anvers...), les aéroports, ou les plates-formes multimodales dont la vocation est territoriale.

**Hub maritime.** Il s'agit des ports maritimes capables d'accueillir les très grands navires effectuant les lignes tour du monde et à partir desquels sont ensuite desservis les ports plus petits par des navires collecteurs.

**Indice Atmo.** Indice utilisé pour caractériser la qualité de l'air de l'agglomération parisienne grâce à un chiffre associé à une couleur allant de 1 : très bon (vert) à 10 : très mauvais (rouge).

**La conception universelle (*universal design*).** Le conseil de l'Europe a défini la « conception universelle (*universal design*) comme une stratégie qui vise à concevoir et à composer différents produits et environnements qui soient, autant que faire se peut et de la manière la plus indépendante et naturelle possible, accessibles, compréhensibles et utilisables par tous, sans devoir recourir à des solutions nécessitant une adaptation ou une conception spéciale ».

**La discrimination directe.** Selon la loi n°2008-496 du 27 mai 2008, la discrimination directe est « la situation dans laquelle, sur le fondement de son handicap, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable ».

**La discrimination indirecte.** Selon cette même loi, la discrimination indirecte est « une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés ».

**La régularité à Londres et Paris.** Les indicateurs de régularité à Paris et à Londres sont identiques pour les réseaux ferrés mais différent pour les transports urbains (métro, tram, bus). La comparaison doit donc être relativisée.

- **Régularité fer Londres et Paris.** Pourcentage des trains ayant moins de 5 min de retard.
- **Régularité métro Londres.** Pourcentage de kilomètres réalisés par rapport au kilométrage prévu.
- **Régularité métro Paris.** Pourcentage de voyageurs attendant moins de 3 min en heure de pointe, 6 min en heure creuse et 10 min la nuit.
- **Régularité tramway et bus Londres.** Pourcentage de kilomètres réalisés par rapport au kilométrage prévu.
- **Régularité tramway et bus Paris.** Pourcentage de voyageurs n'attendant pas plus de 2 min de plus que l'intervalle prévu.

**Lden (*Level day evening night*).** Indicateur du niveau de bruit global pendant la journée, la soirée et la nuit utilisé pour qualifier la gêne liée à l'exposition au bruit.

**LKW Maut.** Taxe kilométrique qui a été introduite sur les autoroutes allemandes en 2005 pour les camions de plus de 12 tonnes.

**Management de la mobilité (MM).** Le terme désigne l'approche adoptée par un acteur public ou privé (une collectivité, une entreprise, un centre administratif, un opérateur de transports collectifs, etc.) pour rationaliser les pratiques de déplacement des publics qu'il cible (habitants, écoliers, employés, clients, usagers de transport, etc.) en intervenant essentiellement sur la demande (information, conseils, organisation, marketing, etc.) et en privilégiant les partenariats et la participation des publics ciblés.

**MEEDDAT.** Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire.

**Merchant haulage.** Le transport terrestre de pré-post acheminement est du ressort du transitaire.

**Objectif Facteur 4.** Objectif de division par quatre des émissions de GES à l'horizon 2050.

**PDE.** Plan de déplacements d'entreprises. Un ensemble d'actions mises en œuvre par une entreprise pour limiter l'usage individuel de la voiture dans les déplacements quotidiens des salariés au profit de mode de déplacements alternatifs.

**PDU.** Plan de déplacements urbains.

**PDUIF.** Plan de déplacements urbains d'Île-de-France. En application de la loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie de 1996, le PDUIF a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 15 décembre 2000, à l'issue de près de trois ans d'élaboration en concertation avec les différents acteurs impliqués dans la gestion et l'organisation des transports et des déplacements en Île-de-France. Il a le statut de document d'urbanisme opposable à des documents de niveau de compétence inférieur, comme les plans locaux d'urbanisme (PLU) ou les schémas de cohérence territoriale (Scot). À l'inverse, le PDUIF doit être compatible avec le schéma directeur de la région Île-de-France (Sdrif). Le PDUIF, élaboré et mis en œuvre sous l'autorité de l'État, est, depuis la promulgation en 2004 de la loi sur les Responsabilités et libertés locales, sous la responsabilité du Stif, présidé par le conseil régional.

**Petite remise (PR).** Location de véhicule banalisé avec chauffeur sur réservation pour le transport de personne, qui ne peut être loué à la place.

**Plan climat 2004.** Premier plan complet définissant des actions nationales de prévention du changement climatique.

**Plans climat territoriaux (PCT).** Orientation du Plan Climat, l'État encourage les collectivités à réaliser des PCT à tous les échelons de territoires de compétence et de projet.

**PLD.** Plan locaux de déplacements.

**PM10/PM2,5/PM (particules en suspension).** Issues du transport routier, des combustions industrielles, du chauffage domestique et de l'incinération des déchets. Le principal secteur d'émission des PM10 est le transport routier (36 %), dont les véhicules diesel particuliers (13 %), suivi de près par l'industrie (33 %).

**PMV.** Panneaux à messages variables.

**PPA (plan de protection de l'atmosphère).** Plan réalisé par l'État (Drire), qui définit les mesures réglementaires devant concourir à la réduction de la pollution (2006 en Île-de-France) et qui porte sur les polluants problématiques au regard du respect des réglementations.

**Private Finance Initiative.** La *Private Finance Initiative* (PFI) est lancée par le gouvernement Major en 1992, puis le terme *Public Private Partnership* (PPP) est créé par le gouvernement Blair en 1997 pour se démarquer du précédent. Bien qu'employés indifféremment aujourd'hui, le terme PFI renvoie le secteur public à un rôle d'acheteur de service, alors que celui de PPP intègre la notion de pouvoir de contrôle du secteur public sur le service assuré par le prestataire.

**Programme EUCO2 80/20.** Programme européen initié par METREX, EU pour Europe, CO<sub>2</sub> pour équivalent dioxyde de carbone, 80/50 pour objectif de 80 % de réduction des gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

**Programme national de lutte contre le changement climatique (PNLCC).** Programme dont l'objectif est de permettre à la France de respecter ses engagements internationaux comme l'objectif défini par le protocole de Kyoto.

**Projet européen Moses.** Projet de recherche collaboratif sur la période 2001-2004 pour développer des services d'autopartage et analyser le potentiel du marché à l'échelle de l'Europe.

**Protocole de Kyoto.** Traité fils de la CCNUCC, entré en vigueur en février 2005, il contient des mesures plus fortes en engageant les pays signataires à des objectifs individuels, légalement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

**PRQA (plan régional de la qualité de l'air).** Plan fixant les orientations et recommandations en matière de pollution de l'air, en vue d'atteindre les objectifs de qualité ; le précédent (2000) avait été réalisé par l'État (Direc Île-de-France). Sa révision est en cours à la Région.

**PTA.** *Passenger Transport Authorities.* AO anglaise.

**PTE.** *Passenger Transport Executive.* Agences techniques autonomes des AO anglaises.

**Range Nord-Ouest.** Ensemble des ports maritimes de la façade Nord-Ouest, du Havre à Hambourg.

**Régie et Epic. Gestion directe et gestion déléguée.** Les conditions d'organisation des transports publics réguliers de personnes sont fixés par l'article 7-II de la loi Loti qui précise que « l'exécution du service est assurée soit en régie par une personne publique sous forme d'un service public industriel et commercial, soit par une entreprise ayant passé à cet effet une convention à durée déterminée avec l'autorité compétente ». On parle de gestion directe dans le premier cas et de gestion déléguée dans le second. Concernant le mode de gestion directe, on peut distinguer la régie simple, dans laquelle la collectivité compétente assure avec son propre personnel la gestion du service, de l'établissement public industriel et commercial (Epic), qui reste sous le contrôle de la collectivité, mais dispose de son propre conseil d'administration et parfois d'un directeur général. En dépit de leurs noms, la régie des transports de Marseille (RTM) et la régie autonome des transports parisiens sont des Epic.

**Réseau METREX.** Réseau européen créé en 1996 ayant pour objectifs de favoriser l'échange de connaissance sur la planification spatiale des métropoles et sur les problématiques de développement, et de contribuer à la dimension métropolitaine en matière de planification au niveau européen.

**Réseau transeuropéen de transport (RTE-T).** Programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne arrêté par le Parlement et le Conseil européen. Il concerne à la fois le transport routier et combiné, les voies navigables et les ports maritimes ainsi que le réseau européen des trains à grande vitesse. Les premières orientations du programme ont été adoptées en 1996, puis ont été révisées à plusieurs reprises, notamment en 2001 et 2004.

**Rumeur (réseau urbain de mesure de l'environnement sonore d'utilité régionale).** Réseau de mesure permanent du bruit dans l'environnement déployé prochainement par Bruitparif sur le territoire de l'Île-de-France.

**SAV.** Signaux d'affectation des voies.

**School Travel Advisors.** Correspondants locaux pour les déplacements de/vers les écoles.

**Sirius.** Système d'information pour un réseau intelligible aux usagers. Sirius a pour objectifs d'accroître la sécurité, de stabiliser les temps de parcours et de relayer l'information vers l'utilisateur. Il porte sur le recueil et le traitement des données de trafic, ainsi que sur les interventions. Outre 1 100 bornes d'appel d'urgence, la collecte des informations sur le terrain est effectuée grâce à 770 caméras vidéo et 6 000 boucles électromagnétiques, en liaison avec la ville de Paris et les sociétés d'autoroute. Le boulevard périphérique est équipé de capteurs au sol, d'un réseau d'appel d'urgence et d'un système de vidéosurveillance comportant 100 caméras sur le périphérique et les échangeurs autoroutiers, ainsi que 35 caméras sur les boulevards des Maréchaux.

**Situation de fond.** Concentration en polluants dans l'air ambiant, éloigné des voies de circulation

**Slow steaming.** Navigation à vitesse réduite.

**Smarter Travel Officers.** Correspondants MM locaux.

**Stif.** Syndicat des transports d'Île-de-France. Autorité organisatrice des transports de la Région Île-de-France.

**Taxi.** L'appellation taxi est réservée aux véhicules quatre-roues équipés d'un taximètre. Les taxis bénéficient d'espaces réservés sur la voie publique et peuvent travailler sans réservation, contrairement à l'activité de remise.

**TCSP.** Transport en commun en site propre, système de site propre (voie dédiée) avec aménagements (stations, carrefours...) de qualité tramway, sur lequel circule avec une fréquence forte un matériel roulant de type bus.

**Terminaux « inland ».** Parfois appelés « ports secs », il s'agit de grandes plates-formes multimodales situées dans l'*hinterland* des ports maritimes vers lesquelles sont évacués les trafics, notamment par les modes massifiés.

**TfL.** *Transport for London.* Agence technique des transports du Grand Londres, par extension AO.

**UE-15/UE-27.** Désigne respectivement l'ensemble des pays qui appartenaient à l'Union européenne entre 1995 et 2004 (quinze) et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (vingt-sept).

**VAO.** *Vía de alta ocupación.* HOV espagnoles.

**VBB.** *Verkehrsverbund Berlin-Brandenburg.* Autorité pour Berlin-Brandebourg en charge des services ferroviaires régionaux, de l'intégration tarifaire et de la coordination des horaires et de l'information.

**Verkehrsverbund.** Communauté des transports en Allemagne ; approchant d'une AO, mais avec des formes et attributions variables selon les *Länder* et villes.

**VRU.** Voies rapides urbaines.